

EPES .	NOM :
la Prépa Efficace	Prénom:
Concours de :	

CONTRAT D'INSCRIPTION année 2018-2019

Les candidats doivent retourner le contrat d'inscription, accompagné des pièces suivantes :			
☐ copie des bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires (ceux dont vous disposez pour l'année en cours),			
☐ notes du baccalauréat (dès l'obtention du diplôme), ou du dernier diplôme obtenu,			
une photo d'identité (pensez à inscrire votre nom au dos),			
☐ droits d'inscription (350 euros à l'ordre de CPES Metz),			
□ 10 timbres,			
☐ photocopie de la pièce d'identité,			
☐ justificatif de domicile à votre nom ou celui de vos parents.			

Attention! Le contrat renvoyé au CPES doit comporter l'ensemble des 4 pages paraphées y compris celle-ci. Les documents incomplets ne seront pas traités

Paraphe élève : Paraphe parent:

	ÉTAT CIVIL	
Nom :	Prénom :	
Né(e) le :	à :à :	
Étudiant		
	Ville :	
E-mail:		
Téléphone :	Portable :	
Mère ou détenteur de l'	autorité parentale	
	nt):Prénom:	
Adresse:		
Code Postal:	Ville :	
E-mail :		
Profession:	Téléphone professionnel	
Téléphone :	Portable :	
Père ou détenteur de l'a	autorité parentale	
Nom:	Prénom :	
Adresse:		
Code Postal:	Ville :	
E-mail :		
Profession:	Téléphone professionnel	
Téléphone :	Portable :	
	SCOLARITÉ	
) :	
,	ce moment :	
) :	
	2 (2)	
	e (s) :	
Titulaire du BAFA : • oui		
	précédente : 🗖 oui 🚨 non	
	e précédente : 🗖 oui 🕒 non	
	e precedente . 🛥 odr 🖼 non	
or our, raquette		
	DIVERS	
Comment avez-vous connu l	e CPES ?	
Etes-vous recommandé par u	un de nos anciens élèves ? 🖵 oui 💢 non	
Si oui, qui est-il?		
Paraphe élève :		Paraphe parent :

Je soussigné(e)		
déclare m'inscrire au CPES Metz pour pré	eparer le(s) concours de :	
☐ Infirmier/Infirmière	☐ Travailleur social :	
	☐ Assistant(e) socia	ıl(e)
	☐ Educateur spécia	lisé
	☐ Educateur de jeu	nes enfants
	☐ Moniteur Educat	eur
Je reconnais avoir pris connaissance et continu et l'emploi du temps qui me sera ment avoir pris pleine connaissance, en le de l'établissement, des modalités financiè	a appliqué selon la documentation es acceptant irrévocablement, des c	2018-2019. Je reconnais égale- conditions du règlement intérieur
Nous joignons un chèque de 350 eur reconnaissons que cette somme reste pour toute raison, quelle qu'elle soit, à d'échec au baccalauréat ou de réussite	era acquise à CPES Metz en cas d titre d'indemnité forfaitaire, défini	de désistement de notre part tive et irréductible sauf en cas
Nous nous engageons à acquitter les f selon les modalités financières de la pa		tant deeuros
Nous choisissons le mode de règlement au comptant le 15 septembre av par moitié, les 15 septembre et 1 en 10 versements égaux sans fra	vec une remise de 5%, 15 novembre,	mbre à avril,
Nous choisissons le mode de paiemen par chèques, en espèces,	t suivant :	
par prélèvements.		
J'ai bien noté que mon inscription ne sera au CPES de Metz et validation par la Dire		de mes résultats du baccalauréat
Je m'engage en outre à participer assidûm justifié pouvant être sanctionné par mon e l'établissement.		
Fait à	, le	20
Signatures		
L'Étudiant :	Parent 1 : (*)	Parent 2 : (*)
(ou) le représentant de l'Autorité parentale	e (*)	

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite «bon pour caution solidaire»



RÈGLEMENT FINANCIER

- **1)** Les frais d'études sont payables de la manière suivante :
- 350 euros de droits d'inscription, valant acompte, et permettant de réserver une place dans la section d'études choisie :
- les frais de scolarité à régler pour moitié au 15 septembre, et pour moitié au 15 décembre.
- 2) Le paiement des frais de scolarité peut cependant être fractionné en huit versements, par remise, lors de la rentrée, de huit chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le 10 des mois de septembre à avril. Attention, le fractionnement de la scolarité en 10 versements est une facilité de paiement et non un paiement au prorata de la scolarité.
- **3)** Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité au jour de la rentrée des classes permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais.
- **4)** Si l'inscription est souscrite avant les résultats du baccalauréat, l'intégralité des sommes versées est restituée en cas de non obtention de ce diplôme (sous la seule réserve d'en informer le CPES dans les huit jours suivant la publication officielle des

- résultats). Il est fait de même si la Direction Pédagogique décide de ne pas valider l'inscription, ou si le candidat est reçu à un concours de la même formation que celle où il est inscrit, concours passé en 2018 dont les résultats sont connus avant la rentrée de septembre. (Attention, le tirage au sort et/ou l'inscription dans les écoles de Belgique ne constitue pas une réussite à un concours).
- 5) En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (maladie, accident, ...), le CPES procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droits d'inscription, déduction faite des mois ou fraction de mois civils de scolarité suivie.
- 6) Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études, ...) tout trimestre de scolarité commencé est intégralement dû, l'année de prépa concours étant réputée divisée en 3 trimestres (septembre novembre, décembre février, mars mai). En outre, un trimestre supplémentaire sera dû à titre d'indemnité de résiliation (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au CPES sont prises à compter du 1er décembre, et sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places (échecs au baccalauréat ou réussites à des concours passés en 2018).

La Commission Pédagogique du CPES examine les dossiers des candidats dans la semaine de leur réception. Les étudiants sont informés dans les huit jours de la décision d'acceptation ou de refus de leur inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'au vu des résultats du baccalauréat.

Paraphe élève : Paraphe parent :

Renseignements et inscriptions :

7, rue Edouard Belin - 57070 METZ

www.cpes-metz.fr - contact@cpes-metz.fr
Tél. 03 87 78 08 08